

## COMMUNICATION EN CONSEIL DES MINISTRES

**OBJET :** Restitution des résultats de la campagne de mesure de la qualité de l'air et recommandations.

Depuis plusieurs années, les activités anthropiques dans leur grande majorité, entraînent la production de polluants dans l'air (gaz carbonique, le méthane, le dioxyde de soufre, oxydes d'azotes, ...). Les combustions réalisées dans les moyens de transport, les installations de chauffage ou industrielles, ainsi que les activités agricoles en sont les principales sources.

Ces différents polluants dont certains, sont les gaz à effet de serre, sont à la base du réchauffement climatique actuel qui conduit aux changements climatiques aux conséquences nombreuses et imprévisibles (fontes des glaces, élévation du niveau de la mer, inondations, sécheresse, émergence de maladies, ....). D'autres détériorent dangereusement la qualité de l'air menaçant ainsi la santé des populations. Les effets de la pollution de l'air sur la santé augmentent en fonction des concentrations des substances polluantes dans l'air et la durée d'exposition. Une exposition à des polluants atmosphériques, même légère, mais sur une longue période, peut contribuer à l'apparition et à l'aggravation de nombreuses affections (maladies cardiovasculaires comme l'athérosclérose, maladies pulmonaires comme l'asthme et la bronchite chronique, de nombreux cancers, en particulier des poumons et de la vessie, développement déficient des poumons des enfants, etc.). Les personnes les plus sensibles, comme les enfants, les personnes âgées, les grands fumeurs, les malades du cœur ou des poumons, sont les plus concernées par la pollution de l'air. Pour celles-ci, la pollution peut favoriser certaines maladies, en aggraver d'autres, et parfois même précipiter le décès.

En réponse à ces grands défis environnementaux et socio-économiques majeurs, et dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Travail du Gouvernement, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable a organisé, du 15 au 25 novembre 2011, en collaboration avec les Ministères de l'Education Nationale, de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA et l'ensemble des parties prenantes à la gestion de l'environnement, la Quinzaine Nationale de l'Environnement (QNE) Edition 2011 sur le thème : « Le Développement Durable : gage de la préservation de l'environnement et d'un cadre de vie sain ».

**Tableau récapitulatif des résultats de la campagne de mesure  
de la qualité de l'air**

## 1/ Commune du Plateau

### 1.1/Rond point de la République

Nature du gaz	Dates et heures de mesure			
	Jeudi 17/11/2012			
	11h35mn-11h46	7h30mn-8h30mn	13h30mn-14h30mn	20h00mn-21h00mn
<b>Monoxide de Carbone (CO)</b>	0 ppm	7 ppm	9 ppm	0 ppm
<b>Dioxyde de Soufre (SO<sub>2</sub>)</b>	0 ppm	0 ppm	1,3 ppm	0 ppm
<b>Oxyde d'Azote (Nox)</b>	0 ppm	0 ppm	0 ppm	0 ppm
<b>Ozone (O<sub>3</sub>)</b>	0 ppm	0 ppm	0 ppm	0 ppm
<b>Composés Organiques Volatils (COV)</b>	0 ppm	0,079 ppm	0 ppm	0 ppm

### 1.2/Montée de l'avenue Chardy face hyppopotamus

Nature du gaz	Dates et heures de mesure			
	Jeudi 17/11/2012			
	11h35mn-11h46	7h30mn-8h30mn	13h30mn-14h30mn	20h00mn-21h00mn
<b>Monoxide de Carbone (CO)</b>	0 ppm	17 ppm	0 ppm	5 ppm
<b>Dioxyde de Soufre (SO<sub>2</sub>)</b>	0 ppm	1,2 ppm	0 ppm	0 ppm
<b>Oxyde d'Azote (Nox)</b>	0 ppm	0 ppm	0 ppm	0 ppm
<b>Ozone (O<sub>3</sub>)</b>	0 ppm	0 ppm	0 ppm	0 ppm
<b>Composés Organiques Volatils (COV)</b>	0 ppm	0,4 ppm	0,2 ppm	0,7 ppm

### 1.3/Carrefour du boulevard de la République et de l'avenue Délafosse

Nature du gaz	Dates et heures de mesure			
	Jeudi 17/11/2012			
	11h35mn-11h46	7h30mn-8h30mn	13h30mn-14h30mn	20h00mn-21h00mn
<b>Monoxide de Carbone (CO)</b>	0 ppm	19 ppm	3 ppm	0 ppm
<b>Dioxyde de Soufre (SO<sub>2</sub>)</b>	0 ppm	0 ppm	0,5 ppm	0 ppm

Dates et heures de mesure				
Nature du gaz	Mardi 15/11/2011 (jour férié)	Jeudi 17/11/2012		
	11h35mn-11h46	7h30mn-8h30mn	13h30mn-14h30mn	20h00mn-21h00mn
Oxyde d'Azote (Nox)	0 ppm	0 ppm	0 ppm	0 ppm
Ozone (O3)	0 ppm	0 ppm	0 ppm	0 ppm
Composés Organiques Volatils (COV)	0 ppm	0,7 ppm	0 ppm	0 ppm

## 2/ Commune d'Adjame

### 2.1/Carrefour de l'indénié (contrebas de la caserne des pompiers)

Dates et heures de mesure				
Nature du gaz	Mardi 15/11/2011 (jour férié)	Jeudi 17/11/2012		
	11h35mn-11h46	7h30mn-8h30mn	13h30mn-14h30mn	20h00mn-21h00mn
Monoxide de Carbone (CO)	0 ppm	36 ppm	6 ppm	0 ppm
Dioxyde de Soufre (SO2)	0 ppm	0,6 ppm	0,4 ppm	0 ppm
Oxyde d'Azote (Nox)	0 ppm	0 ppm	0 ppm	0 ppm
Ozone (O3)	0 ppm	0 ppm	0 ppm	0 ppm
Composés Organiques Volatils (COV)	0 ppm	1,2 ppm	0 ppm	0 ppm

### 2.2/Carrefour de l'Avenue Reboul et avenue 13

Dates et heures de mesure				
Nature du gaz	Mardi 15/11/2011 (jour férié)	Jeudi 17/11/2012		
	11h35mn-11h46	7h30mn-8h30mn	13h30mn-14h30mn	20h00mn-21h00mn
Monoxide de Carbone (CO)	0 ppm	3 ppm	6 ppm	0 ppm
Dioxyde de Soufre (SO2)	0 ppm	0,7 ppm	0,4 ppm	0 ppm
Oxyde d'Azote (Nox)	0 ppm	0 ppm	0 ppm	0 ppm
Ozone (O3)	0 ppm	0 ppm	0 ppm	0 ppm
Composés Organiques Volatils (COV)	0 ppm	0,5 ppm	0,9 ppm	0,1 ppm

Cette Quinzaine Nationale de l'Environnement 2011 visait d'une part à sensibiliser les opérateurs économiques, les promoteurs des industries, les automobilistes ainsi que l'opinion publique sur la responsabilité de chacun, en vue de la protection de l'environnement et de la santé humaine, et d'autre part à faire la promotion de l'environnement et du développement durable dans les écoles.

Au cours de cette Quinzaine, une campagne de mesure de la qualité de l'air a été organisée sur le thème: « La pollution de l'air : un danger pour l'homme, une menace pour l'environnement ».

Cette campagne de mesure de la qualité de l'air avait pour objectif la mesure du degré d'exposition des populations aux gaz de combustion.

Dans le cadre de cette campagne, la teneur des gaz suivants a été mesurée :

- Le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) ;
- L'oxyde d'azote (NO<sub>x</sub>) ;
- Le monoxyde de carbone (CO) ;
- L'ozone (O<sub>3</sub>) ;
- Les composés organiques (COV).

Les mesures de la qualité de l'air se sont déroulées dans les communes du plateau et d'Adjame. Les points retenus pour ces mesures étaient :

◆ Au plateau :

- Rond point de la république
- Le carrefour du boulevard de la République et de l'avenue Delafosse
- La montée de l'avenue Chardy face à l'hippopotamus

◆ A Adjame :

- Le carrefour de l'Indénié (contrebas de la caserne des pompiers)
- Le carrefour de l'Avenue Reboul et Avenue 13

Les mesures ont été effectuées le mardi 15 novembre 2011 (jour férié) de 11h35mn à 11h45 dans ces deux communes et le mercredi 16 novembre 2011 (période d'activité) de 7h30mn à 21h00 pour la commune d'adjame. La deuxième mesure dans la commune du plateau a eu lieu le jeudi 17 novembre 2011 (période d'activité) de 7h30mn à 21h00.

Les différentes mesures des gaz indiquent un taux de pollution important aux heures de pointe. Aussi, il ressort que les teneurs du monoxyde de carbone (CO) et des composés organiques (COV) sont les plus élevées et au dessus du seuil fixé par l'OMS.

Les appareils et véhicules qui brûlent un combustible tel que l'essence, le diesel, le bois, le propane, le gaz naturel, le mazout (huile à chauffage), le naphte, le kérozène ou le charbon produisent du monoxyde de carbone.

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz toxique qui peut être mortel. Contrairement à de nombreux gaz, il ne se voit pas et ne se sent pas. Il n'a pas de goût et n'est pas irritant, ce qui le rend difficilement détectable. Seule des mesures avec l'appareillage adapté peut détecter et signaler la présence de concentrations dangereuses de ce gaz toxique. Le monoxyde de carbone tue parce qu'il empêche le corps de s'approvisionner en oxygène. La mort peut se produire sans que la victime ne s'aperçoive d aucun symptôme. Cependant, certaines personnes peuvent ressentir un ou plusieurs des symptômes suivants :

- Fatigue
- Étourdissements
- Maux de tête
- Nausée
- Respiration irrégulière

La gravité d'une intoxication au CO dépend de plusieurs facteurs : la concentration de CO dans l'air, le temps d'exposition, la sensibilité de la personne aux effets de ce gaz et son état de santé général.

Les composés organiques volatils (COV) sont des composés organiques pouvant facilement se trouver sous forme gazeuse dans l'atmosphère. Ils peuvent être d'origine anthropique (raffinage, évaporations de solvants organiques, imbrûlés...) ou naturelle (émissions par les plantes). Les COV ont un impact direct sur l'Homme et sa santé.

Notons qu'en absence d'appareil de mesure, le Ministère de l'environnement et du Développement Durable a du solliciter l'appui technique et matériel d'un Cabinet privé qui était assisté par les agents du Ministère.

Vu l'importance de la protection de la santé des populations et de l'environnement, plusieurs campagnes répétées de mesure de la qualité de l'air sont nécessaires dans toutes les villes du pays. Ces campagnes permettront de connaître les teneurs exactes de gaz toxiques dans l'air afin d'apporter les solutions pour y faire face.

Les seuils d'exposition pour ces deux gaz (CO et COV) sont dépassés pour une valeur limite moyenne de 10 mg/m<sup>3</sup> pour le CO et de 1 µg/m<sup>3</sup> pour le COV sur une durée de huit (8) heures. D'où la nécessité de la limitation du temps d'exposition des agents de police qui assurent la circulation et le suivi médical de ces dits agents.

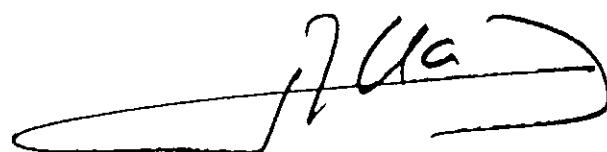
L'arrêté 01164/MINEEF/CIAPOL/SDIIC du 4 novembre 2008 fixant les prescriptions applicables aux émissions et rejets des installations classées pour l'environnement, ne prend pas en compte les composés organiques volatils (COV). La norme française a été utilisée pour l'interprétation des résultats en vertu du principe de précaution défini par l'article 35.1 de la loi ivoirienne n° 96-766 du 3 octobre 1996 portant Code de l'Environnement.

De ce fait, l'élaboration d'une réglementation nationale en matière d'émissions de polluants dans l'air devient une nécessité pour la préservation de l'environnement et la promotion du développement durable.

Par ailleurs, la mesure en permanence de la qualité de l'air dans les grandes villes et l'acquisition des équipements nécessaires pour ces mesures sont indispensables.

L'accord du Conseil des Ministres est sollicité pour l'adoption de la présente Communication.

**Le Ministre de l'Environnement  
et du Développement Durable**



Docteur Rémi ALLAH-KOUADIO